

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°20 Arrêté ministériel fixant le programme des épreuves du concours direct pour l'admission au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics des colonies

n°20

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 décembre 1936

Numéro JO

n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro

1 janvier 1937

VISAS

Le Ministre des colonies Vu l'arrêté du 12 octobre 1925 instituant une Commission chargée de l'étude des réformes apporter à l'organisation judiciaire des colonies et au statut de la magistrature coloniale,;

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — La composition de la Commission de réforme de l'organisation judiciaire des colonies et du statut de la magistrature coloniale est fixée ainsi qu'il suit : président M. Fochier, président de section du Conseil d'Etat. Membres M. Bonifas, conseiller d'Etat. M. Landry, conseiller à la Cour de cassation. M. Richard, conseiller à la Cour de cassation, conseiller juridique du Ministère des colonies, M. le directeur du personnel au Ministère de la justice ou son représentant M. le directeur des affaires politiques au Ministère des colonies ou son représentant M. le directeur du personnel au Ministère des colonies ou son représentant. M. Lanes, procureur général près la Cour d'appel de l'Afrique occidentale française. M. Doley, conseiller à la Cour d'appel de la Réunion. M. Habert, président de chambre de Cour d'appel honoraire. M. Oureteste, avocat à la Cour de Paris. M. Paz, avocat à la Cour de Paris. M. Pruvost, inspecteur des colonies, V. Vadier, gouverneur des colonies. M. Graffeuil, résident supérieur en Indochine. M. Groz, sous-chef de bureau à la Direction du personnel. M. Lignon, rédacteur à la Direction des affaires politiques.

maris moutet